



canotiersmarseillais74@gmail.com

Conseil d'Administration du samedi 13 mars 2021

Membres	Titres	Présents	Absents
Daniel FEDERICI	Président	X	
Vincent CAIRO	Vice-président	X	
Gilbert LAFONT	Président Technique		X
Gérard GAUCH	Trésorier	X	
André ZIGLIARA	Trésorier Adjoint, fêtes &intendance	X	
Joël LE CARRERES	Secrétaire Général	X	
Laurent AGHDJAIAN	Secrétaire en charge de la GED	X	
Thierry JULIEN	Secrétaire Adjoint	X	
Patrick AESCHLIMANN	Syndic	X	
Yves GARBATI	Syndic et relations extérieures	X	
Luc GAUTIER	Technique		X
André APREA	Technique		X

En raison de la Covid 19, le Président tient à ce que la réunion se fasse à huis clos dans un endroit où les mesures sanitaires sont respectées.

Séance ouverte à 10 heures 30

item	Ordre du jour/Décision	Pour action
1.	Les comptes de la SCM ont été vérifiés & approuvés par 2 bénévoles compétents (Ms BEC & DUCHENE). Ils vous seront adressés par courrier en même temps que le rapport moral 2020 étant donné que l'AGO 2021 n'aura pas lieu physiquement du à la situation de la Covid19.	FEDERICI LE CARRERES GAUCH JULIEN
2.	Comme à chaque AGO, il sera remis en 2021 un don de 1000 € à la SNSM.	
3.	L'agent portuaire, grutier, prendra ses fonctions fin mars 2021. Il sera placé UNIQUEMENT sous la houlette du syndic.	FEDERICI AESCHLIMANN
4.	Plus de bateau devant le pavillon des loisirs. Cette zone de sécurité, réservée à la détente des sociétaires servira EXCEPTIONNELLEMENT & UNIQUEMENT à un accès d'urgence en cas d'avarie grave d'un bateau. Cette zone de sécurité sera matérialisée par une ligne jaune continue au sol.	LE CONSEIL
5.	Compte tenu de l'affluence des bateaux à gruter, en accord avec le Groupement, à partir du 15 03 2021, les bateaux extérieurs au club pesant jusqu'à 7 tonnes, seront pris en charge par les autres clubs pendant la haute saison des tirages à terre.	LAFONT, AESCHLIMANN & LE GRUTIER
6.	La Commission d'attribution des Places à quai s'est réunie le 12 03 2021. Tous les dossiers PLD ont été acceptés : BENHAMOU, MANGION, LOCICERO, NADJIAR, PASTINELLI & SAMACOIT, ainsi que les successions BOUZEREAU, PAREJA & PIERRE.	LE CARRERES
7.	Notre coefficient SCM d'acceptation des bateaux PLD est de 6 bateaux par	

	présentation à cette commission. Prochaine réunion de la commission prévue le 25 mai 2021. Le Président va intervenir auprès de la Métropole pour que tous les bateaux en cours de PLD (+ de 6), soient acceptés.	FEDERICI LE CARRERES
8.	La SOCOTEC a émis un rapport sur l'état des circuits électriques de la SCM. Ce rapport a été remis à la Métropole. Pour suivi & action, M Garbati est chargé de suivre ces dossiers ainsi que celui du remboursement de la Radio Commande.	GARBATI
9.	L'essai de dératisation des clubs du Groupement & de MACT par l'entreprise RENTOKIL commencera fin Mars	FEDERICI
10.	M TARDIO Ponton C Désire vendre son embarcation à M DRINI qui souhaite rentrer un bateau moins large. Accepté sous conditions de bonnes mesures et de solde de tous arriérés du vendeur.	LE CARRERES
11.	Un document de reconnaissance des statuts et du règlement intérieur devra être signé par les nouveaux sociétaires.	LE CARRERES AGHDJAIAN
12.	En adéquation avec le règlement MPM 2020, un complément de l'article 6 de notre règlement intérieur va stipuler que les nouveaux sociétaires entrant doivent régler « les cotisations transitoires » sur la base du 12 ^{ème} de l'année précédente du bateau vendu, le temps que la Capitainerie prenne le relais PLD.	FEDERICI LE CARRERES GAUCH
13.	L'Article 13 du règlement intérieur SCM va être complété : Toute modification administrative (changement d'adresse, N° de téléphone, @ acte de décès etc.) doit être déclarée par écrit au conseil d'administration. <u>Tout document réclamé par le club mais non fournis par le sociétaire fera, après plusieurs relances, l'objet de rappels en REC A/R à la charge de celui-ci sur ses cotisations à venir.</u>	LE CARRERES AGHDJAIAN GAUCH
14.	Nouveau formulaire ACTE DE VENTE à remplir. Toutes les formalités se passent désormais à Toulon. Si bateau de moins de 7 m, s'adresser aux Affaires Maritimes. Si bateau francisé (quelle que soit la longueur), voir avec la Douane qui transmettra à la Douane.	LE CARRERES
15.	<u>Le conseil dans son entier</u> à dressé une liste des embarcations qui sont dans un état « au moins » visuellement douteux. Un courrier va être adressé à leur propriétaire afin de connaître leurs intentions. A l'heure où certains désirerait acheter un bateau et/ou nous manquons de place pour accorder des agrandissements à nos sociétaires, il est normal de s'enquérir de la situation de ces bateaux.	FEDERICI AESCHLIMANN AGHDJAIAN
16.	Ms Lafont & Gautier sont chargés de desserrer les bateaux du ponton A Est	LAFONT GAUTIER
17.	Ms Apréa, Zigliara & Le Carreres sont chargés de desserrer les bateaux du ponton B Ouest	APREA LE CARRERES ZIGLIARA
18.	La mesure nécessaire à la facturation des bateaux hors bord, se fera « bateau moteur immergé » et en présence du Sociétaire.	LE CONSEIL
19.	Les attestations d'assurance doivent bien préciser l'immatriculation et/ou le nom du bateau peu importe le titulaire du contrat.	LE CARRERES AGHDJAIAN
20.	En Juillet 2021 doit se dérouler une Régate internationale de catamarans, imposée & organisée par la Fédération française de voile & la Métropole. Cela risque de gêner temporairement les sociétaires du ponton A Est. Le Président est en discussion avec la Métropole pour en amortir les effets.	FEDERICI
21.	Liste d'attente créée pour d'éventuels passagers estivaux. Ne pas hésiter à faire une réservation pour des parents, amis ou connaissances dès maintenant avant que les places soient réservées par la Capitainerie pour des inconnus.	LE CONSEIL
22.	Les pavillons du secrétariat et des loisirs seront, comme chaque année, fleuris par des bénévoles du club. Merci à Isabelle, Pascal, Mélissa et Kim. Participation au concours organisé par «Marseille fleurie 2021 » : Pour le fun.	Isabelle, Pascal, Mélissa et Kim.

La société de nettoyage de la S C M nous a signalé à plusieurs reprises le non respect des règles d'hygiène et de sécurité par certaines personnes :

- Le four micro ondes mis à la disposition des sociétaires est souvent non nettoyé après usage. De plus, il est hors d'usage.
- Les plaques électriques chauffantes restent allumées toute la nuit après usage. De plus elles ne sont plus en état de bon fonctionnement.

(Bonjour l'électricité) !!!

En conséquence, il a été décidé d'acheter un nouveau four micro-onde et une nouvelle plaque électrique chauffante. Ceux-ci, comme le réfrigérateur du pavillon des loisirs, seront mis à disposition des sociétaires au coup par coup lors de manifestations publiques ou privées puis remis en sécurité au secrétariat après nettoyage.

Par contre, il n'est pas interdit en temps normal que chacun se serve de ses propres plaques électriques (privées) si celles-ci sont débranchées et ramenées chez soi après chaque usage.

LE
CONSEIL

Animations club

En raison de la Covid19, toutes animations & activités ludiques sont ajournées.

Date de la prochaine réunion du C A non déterminée.

Clôture de la séance à 12H10